

Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à préserver et améliorer le potentiel touristique que constitue le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

En 1996 et 1997, l'opération a consisté en l'entretien systématique établi sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville.

Ces actions se sont inscrites dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 1998, l'organisation matérielle et pédagogique étant placée sous l'entière responsabilité de l'Association ECHEL.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 100 000 F dont le financement sera assuré sur les crédits figurant à l'imputation 92.74.6042. 84002.35000,

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie - Réseaux - Transports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 9 avril 1998.